

# AVIS PUBLIC

Lors de la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2016, le Conseil a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 511-2016 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DES TAUX DE TAXES ET DE COMPENSATIONS AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017**

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau municipal au 940, rue du Centre à Saint-Jude.

Donné à Saint-Jude, ce 13 décembre 2016.

La directrice générale,

Nancy Carvalho